



Question sur la maison et le divorce

Par **ninie07**, le **15/09/2015** à **17:01**

Séparée depuis mai j habite un logement mon futur ex mari à gardé la maison. Je suis coempruntrice sur ce prêt. Il veut me forcer à payer la moitié du crédit tous les mois. A t il le droit et quels sont mes recours.

Par **Jibi7**, le **15/09/2015** à **19:03**

Si vous faites les choses a l'amiable vous pouvez décider ce que vous voulez..
Par contre il faudrait rappeler a votre mari (futur ex =0 a l'état civil!) qu'entre époux les charges sont partagées au prorata des ressources et des charges de chacun .
Allez voir un service juridique ou de mediation avec votre dossier et voyez avec votre banquier les possibilités de rachat de soulte etc..

Les cautions solidaires sont plus féroces que les liens du mariage avant ou apres divorce : mettez vous d'accord vous y gagnerez des cheveux!

Par **ninie07**, le **16/09/2015** à **07:55**

Le problème c est que les choses ne vont pas se faire à l amiable

Par **Jibi7**, le **16/09/2015** à **10:55**

un juriste mediateur ou votre protection juridique devrait pouvoir vous aider a faire le point avant de passer devant le juge et de faire des propositions adequates selon votre situation de famille et materielle personnelle

nb une banque n'accorde en principe jamais un credit qui depasse les 30% de vos revenus..si votre " part "..les depasse par ex aucun juge ne pourra vous infliger cela saauf si vous ne vous partagez votre vie etc..

Par **youris**, le **16/09/2015** à **11:23**

bonjour,

quand le prêt consenti par la banque comporte une clause de solidarité entre les emprunteurs, la banque peut demander le paiement à n'importe lequel des co-emprunteurs, elle n'est pas concernée par la situation familiale des co-emprunteurs.

cela signifie que ninie07 peut participer au remboursement du crédit mais elle peut demander à son futur ex-mari une indemnité d'occupation.

ninie7 peut indiquer à son mari qu'elle refuse de participer au remboursement du crédit, dans ce cas en l'absence de remboursement, la banque pourra saisir la maison mais ce sera son futur ex qui en subira les conséquences.

bien sur un accord amiable est préférable.

salutations